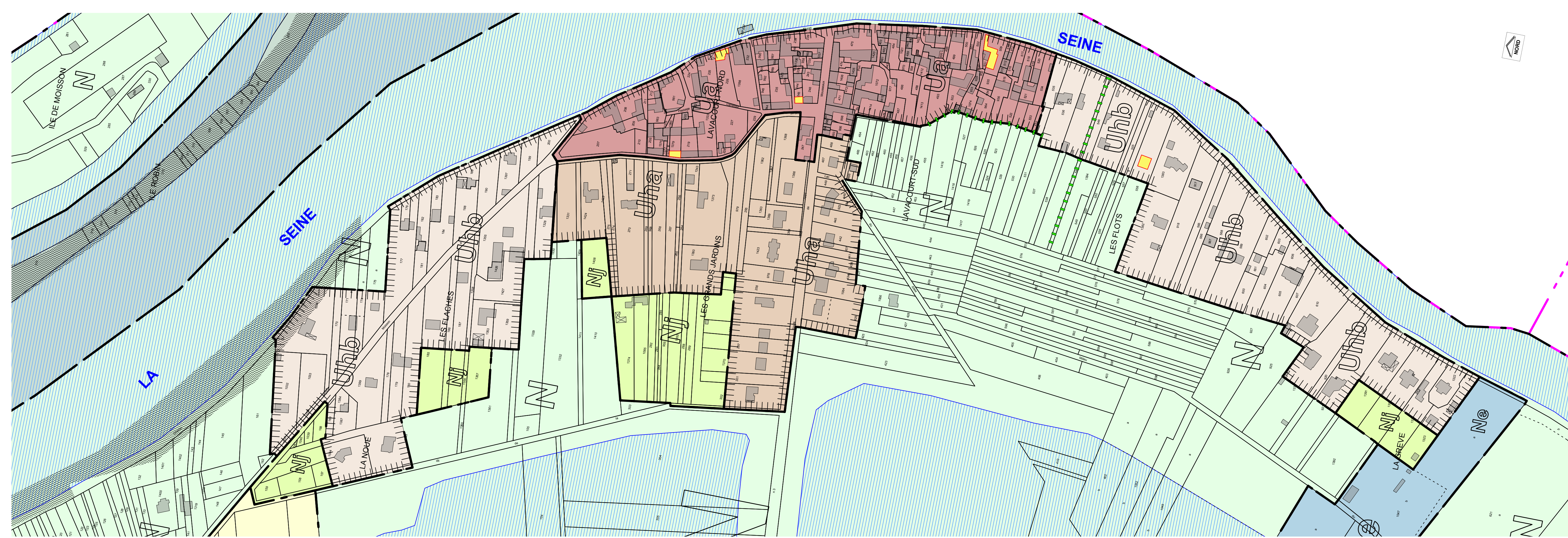


| Liste des emplacements réservés | n° | Désignation            | Superficie approximative | Bénéficiaire |
|---------------------------------|----|------------------------|--------------------------|--------------|
| 1.                              |    | Extension du cimetière | 3 400 m2                 | Commune      |

**LÉGENDE DU ZONAGE**

- Limites de zone et de secteur
- Ua Zone de centre urbain ancien
- Uha Secteur urbain d'extension récente
- Uhb Secteur urbain de bâti diffus
- Uj Zone urbaine de jardin
- A Zone d'activités agricoles
- N Zone naturelle
- Ne Secteur naturel d'équipements publics et de loisirs
- Nh Secteur naturel de hameau
- Nj Secteur naturel de parcs et jardins
- Nzh Secteur naturel de milieu humide
- Continuité de cheminement piétonnier à respecter
- Espace boisé classé
- Emplacement réservé
- OAP Secteur soumis à orientation d'aménagement
- Bandes de protection des lisières (50m) des massifs boisés de plus de 100 ha
- Bandes de protection des lisières (50m) en site urbain constitué
- Éléments repérés au titre de l'article L.151-19° :
  - Bâti
- Éléments repérés au titre de l'article L.151-23° :
  - Mare, alignement d'arbre
- Pour information :
  - Droit de préemption urbain instauré par la délibération du conseil municipal du 12 octobre 2017
  - Zone humide certaine dont la délimitation est à préciser
  - Limite indicative de la zone inondable : se référer au PPRI vallée de la Seine et de l'Oise
  - Périmètre de la réserve naturelle régionale de la Boucle de Moisson



Département des Yvelines, commune de

# Moisson

**Plan local d'urbanisme**

PCS approuvé le 12 décembre 1986  
1ère révision approuvée le 15 décembre 1990  
2ème modification approuvée le 17 janvier 1992  
2017

Elaboration du Plu prescrite le 16 octobre 2014  
Projet de Plu arrêté le 15 décembre 2016  
Projet de Plu approuvé le 12 octobre 2017

Vu pour être annexé à la délibération du conseil municipal du 12 octobre 2017 approuvant le plan local d'urbanisme de la commune de Moisson

Le maire,  
Daniel Gourlou

---

**RÈGLEMENT - DOCUMENT GRAPHIQUE**  
plan de zonage de Moisson et de Lavacourt

|               |             |           |           |
|---------------|-------------|-----------|-----------|
| Date :        | Phase :     | Echelle : | Plaque n° |
| 20 sept. 2017 | Approbation | 1 / 2 000 | 4.3       |

Mairie de Moisson, 34 route de Lavacourt, 78840 Moisson  
Tel : 01 34 79 30 41 / Fax : 01 34 79 39 90 courriel : occu@moisson.fr

GILSON ASSOCIÉS & ASSOCIÉS SAS, urbanisme et paysage  
2, rue des CÔtes, 78200 Chartres / courriel : contact@gilsonpaysage.com